

Société Parrachée Vanoise
SIRET : 815 111 406 000 22 - TVA intracommunautaire : FR23 815 111 406
Siège social : Société Parrachée Vanoise – 43, route des barrages – 73500 AUSSOIS – France
Tel +33 (0)4 79 20 42 20 contact@aussois.ski

Conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques

Document mis à jour le **5 octobre 2017**

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques s'appliquent à l'ensemble des usagers des remontées mécaniques.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un titre de transport sur les remontées mécaniques (ci-après dénommé le «FORFAIT») implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

EXPLOITANT

L'exploitant du domaine skiable d'AUSSOIS est :

Société Parrachée Vanoise, dénommée dans la suite des présentes l'exploitant

Siège social : Société Parrachée Vanoise – 43, route des barrages – 73 500 AUSSOIS – France

Tel +33 (0)4 79 20 42 20 contact@aussois.ski Siret 815 111 406 000 22

FORFAITS

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport.

Il donne accès, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques en service et correspondant à la catégorie du titre, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Le client doit commencer sa journée de ski sur le domaine où a été émis le titre.

L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le forfait doit être porté à gauche et, de préférence, éloigné d'un téléphone portable, de clés et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium.

Tout forfait dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée est strictement personnel, incessible et intransmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

Les tarifs des forfaits et des supports sont affichés aux abords des caisses. Les prix sont des prix hors assurance, exprimés en euros et toutes taxes comprises (au taux de TVA légal en vigueur). Ils sont également consultables sur le site :

www.aussois.ski

ASSURANCE CARRE NEIGE

Le client peut choisir, en option de son forfait, la souscription à une assurance journalière Carré Neige. Celle-ci est soumise aux conditions de la société Carré Neige consultables sur le site

www.carreneige.com/pdf/conditions.pdf

JUSTIFICATIFS DE VENTE :

Chaque émission de forfait, à l'exception des forfaits « groupe journée », donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et son numéro unique. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté lors de toute demande/réclamation. Il est recommandé de ne pas le laisser dans la même poche que le forfait.

SUPPORTS :

Les titres de transport sont délivrés sur un support « mains libres » réencodable, rechargeable et réutilisable. Si le client ne dispose pas de ce support, celui-ci sera facturé au tarif en vigueur en plus du prix de son titre de transport (y compris pour les forfaits gratuits). La carte mains libres a une durée de vie de plusieurs années, elle est rechargeable plusieurs fois. Tant que le titre de transport enregistré sur le support rechargeable n'est pas épuisé, il ne peut être enregistré un autre titre de transport à l'exception d'une extension de domaine, ceci à l'exception des cartes multi permissions (se renseigner auprès des caisses des remontées mécaniques pour connaître le type de support utilisé). La casse ou une mauvaise utilisation d'une carte n'entrent pas dans les critères de remplacement de cette dernière.

CONDITIONS D'ÉMISSION ET DE CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT

Photos et justificatifs d'identité

La vente du forfait saison, les forfaits d'une durée supérieure ou égale à 9 jours ainsi que les forfaits bénéficiant de la gratuité sont délivrés avec photo récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef.

La remise de cette pièce à l'exploitant par le futur titulaire du forfait est obligatoire, ce dernier faisant ensuite part à l'exploitant de la suite qu'il souhaite donner à cette pièce (cf. chapitre « protection des données à caractère personnel »).

Réductions et Gratuités

Des réductions ou gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat, de pièces en cours de validité justifiant l'avantage tarifaire (carte d'identité, passeport, carte de mutuelle, livret de famille... voir conditions en caisse). Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera l'année de naissance indiquée dans la grille tarifaire correspondante.

CONTRÔLES

CONTRÔLE PAR COMPARAISON DE PHOTO

En vue de lutter contre la fraude, l'usager est informé que des photographies sont automatiquement prises lors de son passage, à certaines bornes du domaine skiable d'Aussois. Lesdites photographies sont alors comparées par des contrôleurs qui peuvent confondre les fraudeurs.

Les photographies sont uniquement destinées à l'exploitant. Elles seront conservées pendant la durée de validité du titre de l'usager photographié. Déclaration faite auprès de la CNIL.

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans forfait, ou munie d'un forfait non-conforme sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect par le titulaire d'un forfait des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques.

FRAUDE, ABSENCE ou NON CONFORMITE DE FORFAIT RM – NON-RESPECT DES REGLEMENTS DE POLICE

Le Client doit être porteur de son FORFAIT RM durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée afin de pouvoir être présenté à tout agent de l'exploitant qui est en droit de le lui demander. Pour favoriser la détection du forfait il doit être éloigné d'un téléphone portable, des clés et de tout objet contenant de l'aluminium. Le Client doit veiller à ne pas avoir sur lui 2 forfaits en cours ou non de validité.

Les contrôleurs pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un forfait à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

En cas de doute concernant une utilisation potentiellement frauduleuse d'un forfait ou en cas de non-respect du Règlement de police, un forfait peut être bloqué temporairement.

L'absence de forfait, l'usage détourné d'un forfait (mauvais secteur de validité, non-respect de la catégorie d'âge, titre périmé ou falsifié, échange, etc...), le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques est passible de poursuite et d'indemnité forfaitaire. Ces infractions constatées par les agents de l'exploitant feront l'objet:

- du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur d'un forfait UN JOUR tarif public pratiqué par l'exploitant des remontées mécaniques considérées, augmentée le cas échéant de frais de dossier dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (Articles L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code du Tourisme).
- soit de poursuites judiciaires auprès du ministère public avec paiement de dommages et intérêts.

Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-avant, les agents assermentés de l'exploitant procéderont au retrait immédiat de tout forfait nominatif ou personnalisé (nom, photo, réduction tarifaire spécifique, etc...) ne correspondant pas à son titulaire en vue de le remettre à ce dernier.

VENTE A DISTANCE

Le client qui réalise un achat en ligne sur www.aussois.ski reçoit automatiquement, à l'adresse email qu'il aura renseignée au préalable, le récapitulatif de la commande réalisée qu'il est conseillé d'imprimer notamment pour les premiers achats avec retrait en caisse. Sans justificatif, un document d'identité ou la carte bancaire ayant servi à la transaction pourront être demandés pour le retrait des titres en caisse. Ces justificatifs doivent être conservés précieusement pour toutes demandes ultérieures en cas de contrôle sur les pistes ou de problème aux bornes. Pour tous les achats en ligne, le Client devra se référer aux conditions particulières de vente de forfaits à distance, disponible dans les différents points de vente et sur le site www.aussois.ski

MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un forfait donnera lieu au paiement du tarif correspondant en devise Euros :

- soit par chèque tiré en euros et libellé à l'ordre de la Société Parrachée Vanoise, avec sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité
- soit en espèces en Euros
- soit par carte bancaire Visa ou Eurocard, Master Card uniquement
- soit par chèques-vacances émis par l'ANCV.

L'achat en ligne n'est validé qu'après acceptation de la banque du paiement par carte bancaire.

REMBOURSEMENT

Tout forfait délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit forfait.

Il est porté à la connaissance des titulaires du forfait de la possibilité de couverture de ce risque par des Compagnies d'assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente.

PERTE, DESTRUCTION OU VOL DU FORFAIT

En cas de perte, de destruction ou de vol d'un forfait, le Client doit en faire la déclaration aux caisses des Remontées Mécaniques. Pour cela il devra impérativement présenter le justificatif d'achat du forfait sur lequel figure toutes les données (durée, type de personne, numéro unique,...). Après vérification d'usage, un nouveau forfait sera délivré pour la durée restant à courir moyennant des frais de traitement d'un montant de 10.00 € ainsi que le prix de la carte. Le forfait déclaré perdu, détruit ou volé sera neutralisé. Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès des caisses des Remontées Mécaniques.

FERMETURE OU INTERRUPTION DE SERVICE

Seul un arrêt complet de plus d'une demi-journée de la totalité des remontées mécaniques du domaine skiable peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un forfait, sur présentation dudit forfait et l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée par les caisses de l'exploitant.

Le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son forfait, du fait de l'interruption de service : le dernier jour pris en considération étant, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du forfait concerné.

Seuls les forfaits ayant été acquis directement auprès de l'exploitant et réglés au tarif public directement par leur titulaire peuvent donner lieu à dédommagement. Pour les clients ayant acheté leur titre de transport auprès d'un hébergeur ou d'un tour opérateur, la demande de dédommagement devra leur être adressée directement.

Ce dédommagement calculé en fin de séjour, sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'utilisateur, multipliée par le tarif de base.

Le client pourra bénéficier :

- Soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du titre de transport
- Soit d'un avoir en journée(s) de ski à utiliser avant la fin de la seconde saison d'hiver suivant celle en cours. Dans ce cas, le forfait délivré sera obligatoirement nominatif et émis au nom du titulaire
- Soit d'un remboursement différé dans les quinze jours suivant la demande de dédommagement. Le dédommagement sera égal au prix moyen journée du forfait payé par le Client multiplié par le nombre de journées non utilisées, déduction faite d'une journée de carence.

Les pièces justificatives accompagnées de la fiche de réclamation doivent être adressées à l'exploitant dans le mois de la fermeture ou de l'interruption de service.

Le forfait saison ne peut donner lieu à un quelconque dédommagement.

Le client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout titulaire d'un titre est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé enfin de tenir compte des « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

PROTECTION DES DONNES A CARACTERES PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'exploitant pour la délivrance de forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tel) pourront également être demandées aux clients par la Société Parrachée Vanoise, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Concernant les forfaits personnalisés, les données relatives aux déplacements de leurs titulaires sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Des forfaits anonymes sont également proposés à la vente, uniquement pour des titres à la journée.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la Société Parrachée Vanoise.

Conformément à la Loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 Août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le titulaire d'un forfait (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de l'exploitant concerné, en écrivant à l'adresse suivante :

Société Parrachée Vanoise
Maison d'Aussois – 43, Route des barrages - 73500 Aussois
Tel +33 (0)4 79 20 42 20 contact@aussois.ski

En application de l'article 90 du décret n°2007-451 du 25 mars 2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès des services susvisés.

RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée dans les deux mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de la réclamation sans préjudice des voies et délais légaux de justice à l'adresse suivante :

Société Parrachée Vanoise
Maison d'Aussois – 43, Route des barrages - 73500 Aussois
Tel +33 (0)4 79 20 42 20 contact@aussois.ski

TRADUCTION ET LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Ces présentes CGVU sont établies uniquement en Français. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits, il conviendra de se référer exclusivement et expressément à la version française.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits sont soumises tant pour leur interprétation, que leur mise en œuvre, au droit français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, pourront être soumis à tout mode de règlement alternatif des différends tels que prévus à l'article L133-4 du code de la consommation ou du Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et les modalités de saisie peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Société Parrachée Vanoise
SIRET : 815 111 406 000 22 - TVA intracommunautaire : FR23 815 111 406
Siège social : Société Parrachée Vanoise – 43, route des barrages – 73500 AUSSOIS – France
Tel +33 (0)4 79 20 42 20 contact@aussois.ski

Conditions particulières de vente de forfaits à distance

Les présentes conditions complètent les « conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits » affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site internet www.aussois.ski

DISPOSITIONS GENERALES

L'achat de forfaits à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse internet : www.aussois.ski

La validation d'une commande conclue sur le site internet implique l'adhésion de cette personne ci-après dénommée le « Client » aux présentes conditions particulières de vente à distance. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège en France.

Les présentes conditions sont ensuite complétées par les « conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport » affichées dans tous les points de vente en station et accessibles sur internet.

Conformément à l'article 1369-4 du Code civil, l'ensemble de ces conditions est mises à disposition des clients, qui ont la possibilité de les télécharger.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et depuis le site internet susvisé.

Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées unilatéralement par l'exploitant sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

EXPLOITANT

L'exploitant du domaine skiable d'AUSSOIS est :

Société Parrachée Vanoise, dénommée dans la suite des présentes l'exploitant

Siège social : Société Parrachée Vanoise – 43, route des barrages – 73 500 AUSSOIS – France

Tel +33 (0)4 79 20 42 20 contact@aussois.ski Siret 815 111 406 000 22

MODALITES DE COMMANDE

L'achat ou le rechargement à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse internet www.aussois.ski à condition que le client soit clairement identifié :

- Soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel.
- Soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

RECHARGEMENT EN LIGNE

Le forfait délivré sur un support peut être rechargé en fonction des produits proposés par l'exploitant sur le site internet www.aussois.ski

TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Les tarifs indiqués sont des prix TTC en euro tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande. Le prix de la commande est exigible à la commande et le paiement doit être effectué en euros.

Les paiements seront effectués exclusivement par carte bancaire (Visa, Mastercard).

Le paiement par carte bancaire est sécurisé via le système Paybox sur le compte de l'exploitant. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. A aucun moment l'exploitant n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande est effectué sur son compte.

CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Les commandes réglées et confirmées, seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client à la suite du processus de vente.

Une fois la commande conclue sur le site www.aussois.ski et confirmée par le Client, l'exploitant accusera réception de cette commande par un courriel récapitulatif des différents éléments de la commande. Il est conseillé au Client d'imprimer le récapitulatif de sa commande et le conserver comme indiqué au paragraphe « modes de preuves ».

LIVRAISON DES FORFAITS ET RETRAIT DE LA COMMANDE

Les forfaits achetés à distance :

- Peuvent être livrés par voie postale à l'adresse indiquée par le client : le délai de commande est de sept jours avant le premier jour de ski pour la France Métropolitaine et dix jours pour l'étranger ou les DOM TOM. Si les forfaits ne sont pas parvenus avant le départ du Client, celui-ci devra s'adresser, avec sa confirmation d'achat, aux caisses de l'exploitant pour retirer de nouveaux forfaits. L'exploitant ne saurait être tenu pour responsable en cas de force majeure ou en cas de perturbation, grève totale ou partielle des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport. Toute commande de forfait envoyée à domicile fait l'objet de frais d'envoi dont le montant est indiqué sur le site de vente.
- Soit retirés à la caisse, avec la confirmation d'achat, sous réserve que la commande de forfait parvienne au moins 48 heures avant la date du premier jour de ski

Afin que la commande passée en ligne soit traitée dans les délais, elle doit être complète (règlement, photographie et justificatifs le cas échéant fournis).

OUBLI DES FORFAITS

En cas d'oubli des forfaits reçus à domicile, le client doit en informer l'exploitant et les racheter auprès des caisses de remontées mécaniques. Toutefois, il peut obtenir remboursement de ces derniers en renvoyant les forfaits oubliés à son domicile, accompagnés des forfaits rachetés sur place et des justificatifs d'achats dans les huit jours suivant la date de fin de validité des forfaits commandés. Ce remboursement interviendra dans les trente jours de la réception de ce dossier par les services de l'exploitant. L'exploitant se réserve le droit de facturer les frais de dossiers et de traitement pour un montant de 10€.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L 121 16-1 du Code de la consommation, la vente des forfaits n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-2 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

MODIFICATION ET ANNULATION DE COMMANDE

Une fois la commande du forfait confirmée, le forfait commandé ne peut plus être annulé. Toute demande de modification de commande doit être adressée à l'exploitant, par lettre ou par e-mail. L'exploitant se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande du client. En cas d'acceptation de la demande de modification, des frais de traitement d'un montant de 10,00 € seront demandés.

RESPONSABILITES ET GARANTIES

L'exploitant ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de l'exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence des cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale de la confirmation finale de la commande par le Client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site internet a été régulièrement déclaré à la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à l'exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la loi informatique et libertés, l'exploitant informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Liberté), modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, les informations indispensables pour traiter ou exécuter les commandes, sont signalées par un astérisque dans les pages du site.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de cette même loi du 6 janvier 1978, tout membre dispose à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de données personnelles le concernant, qu'il peut exercer en écrivant par courrier et en justifiant de son identité à Société Parrachée Vanoise - Maison d'Aussois - 43, Route des barrages - 73500 Aussois.

ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le service caisses de la Société Parrachée Vanoise conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.